Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260312-202616-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

☎ 02.96.27.06.14.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le douzième jour du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel DESBOIS, Maire.

PRÉSENTS : DESBOIS Michel, JOUFFE Jean-Yves, LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, REVEL Frédéric, FOULQUES Caroline (Arrivée à 20h20), MARÉCHAL Robin

ABSENTES : PRUAL Myriam (ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Anne-Marie), BYRON Megan (ayant donné pouvoir à MARÉCHAL Robin)

A été nommé secrétaire de séance : M. MARÉCHAL Robin

Date de la convocation et d'affichage : 6 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° **2026/16**

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
9	6	8	7

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire, Michel DESBOIS, quitte la séance pendant la délibération et le vote.
Est désigné président de séance M. Jean-Yves JOUFFE, 1er adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

61600 - SAINT-MELOIR-DES-BOIS — Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	31 111,30		-214,89		30 896,41
Fonctionnement	93 546,80	23 457,73	1 274,05		71 363,12
TOTAL I	124 658,10	23 457,73	1 059,16		102 259,53

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
L'Adjoint au Maire, M. Jean-Yves JOUFFE

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS Côtes-d'Armor

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.